



Elections 2017 : Tout ça pour ça ?

Plus rien ne peut nous étonner de la part de l'organisation Sud, mais la signature de l'accord du protocole préélectoral à l'unanimité des organisations a de quoi nous interroger sur l'attitude des représentants Sud. Nous revenons en arrière de quelques mois à la différence que les comités d'établissement perdront deux élus. Les collègues uniques ont été avalisés là où un trop faible nombre de salarié d'une catégorie existe. Oui, tout ce qui a été contesté au tribunal sera en place en 2017 par accord d'entreprise et sous une autre forme pour les CHSCT.

Au mois de mars, les comités discuteront avec la direction de l'avenir de ces CHSCT. On peut supposer que ce qui avait été prévu avec des moyens supplémentaires sera avalisé ou amélioré et l'action juridique des sudistes se résumera à quoi ? A la perte de deux élus titulaires et de deux élus suppléants dans les comités, bilan remarquable à mettre au tableau d'horreur du syndicalisme de bistrot. Est-ce seulement de l'opportunisme de retourner sa veste aussi vite ? Ou bien un moment de lucidité au milieu des divagations ? Nous ne le savons pas, les deux **représentants de Sud n'ont rien demandé, ni proposé**, se contentant de répondre par oui à trois ou quatre questions de la direction. Le reste du temps, ils se sont tus, **comme d'habitude**. La CFDT a fait le boulot avec les autres et le vote pour désigner les délégués du personnel et des comités d'établissement aura lieu en début d'année 2017, ainsi les nouveaux élus prendront leur fonctions au 1^{er} mars.

Prochaine action en justice de Sud :
Le droit de se taire en négociation



Locaux vacances du CCE : la fin est proche

Oui le CCE est en faillite aujourd'hui et doit liquider les biens des comités. Une fin annoncée par la CFDT comme une évidence depuis dix ans. Pas besoin d'être un économiste reconnu pour comprendre que le patrimoine est obsolète et trop coûteux. Si on rajoute que continuer à louer à bas prix des semaines coutant plus de mille euros (le prix du marché du linéaire) augmente l'endettement du comité central, donc des comités d'établissement, nous aurons fait le tour du trou financier. Les comités doivent choisir entre couper sévèrement certaines prestations sociales ou se débarrasser du patrimoine. Certains pensent que le patrimoine appartient aux salariés, ah bon ! Et les dettes aussi ? Les salariés pourront bénéficier de semaines de location à tarif réduit et en plus grand nombre quand l'ensemble du patrimoine sera liquidé et que la politique de locaux vacances sera gérée en établissement. Les pleurnicheurs ne sont jamais les payeurs mais toujours des donneurs de leçons qu'ils ne s'appliquent en aucun cas.

Le retour du grand affabulateur

Nous avons beaucoup appris depuis quelques semaines sur les véritables intentions de la secte d'APRR. Détruire systématiquement ce qui ne pense pas comme elle et réactiver la haine des autres dans des diatribes imbéciles où le mensonge prend une place de plus en plus importante, voir exclusive.

Ils ont sorti de la naphtaline le grand tout mou et celui-ci s'est remis à vomir dans son quatre pages des insultes sur les gestionnaires des locaux vacances, les syndicats, les élus du comité d'établissement de la région Paris ... Ce tâcheron de la prose syndicale n'a pas fait de progrès depuis ses premières invectives, du temps où il promettait une augmentation mensuelle de 200€ aux salariés (1996). Bien sur, il faut sans doute prendre en compte que son déroulement de carrière est resté au niveau de sa pensée politique et qu'il en ressent une certaine antipathie des autres, nous sommes prêts à lui donner l'adresse d'un bon psy

Affichage le 17 décembre 2016